



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2003/G/15
6 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 13 de l'ordre du jour provisoire

DROITS DE L'ENFANT

Lettre datée du 15 novembre 2002, adressée au Président de la Commission
des droits de l'homme par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Alors même que la communauté internationale se prépare à marquer l'adoption à la fois de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant (20 novembre 2002), c'est avec regret que je dois m'adresser à vous une fois encore pour dénoncer la façon dont le Fatah (groupe politico-militaire au sein de l'Organisation de libération de la Palestine dont le chef direct est Yasser Arafat) manipule les mineurs.

Il y a quelques jours, un jeune Israélien arabe s'est rendu aux forces de sécurité israéliennes, avouant son intention de commettre un attentat suicide en Israël.

Le jeune homme a raconté qu'en août 2002, il s'était mis en rapport de sa propre initiative avec un résident de Kalkilya, Mohammed Masad, pour évoquer la possibilité de commettre un attentat-suicide en Israël. Masad l'avait mis en relation avec un activiste du Fatah nommé Ahmed Aladva. Le jeune homme a expliqué que s'il voulait commettre une opération-suicide, c'était pour venger un des ses amis, mort dans le courant de l'année en commettant lui-même un attentat-suicide, dans la ville de Karnei Shomron, tuant 3 adolescents israéliens et blessant 30 personnes, et pour rejoindre son ami au paradis. Les activistes l'ont informé qu'il commettrait son acte au nom des Brigades des Martyrs d'Al-Aqsa (nom de couverture du mouvement Fatah).

Bien que quatre de ses camarades, résidant eux aussi à Kalkilya, aient tenté de le dissuader, le jeune homme avait rencontré de nouveau deux activistes du Fatah sur la base des Forces spéciales de l'Autorité palestinienne à Kalkilya, où, avec un troisième activiste, ils avaient fixé la date de l'attaque à la semaine suivante. Ces personnes lui avaient expliqué ce que signifiait «être un Shahid» (un martyr), lui donnant l'assurance qu'il ne souffrirait pas en mourant,

que son corps ne pourrirait pas au fond d'une tombe et qu'il rencontrerait d'autres «Shahids» comme lui au paradis, ainsi que les nombreuses vierges promises aux auteurs d'attentats-suicide. Pour l'encourager encore, les activistes du Fatah lui ont assuré que même s'il ne parvenait pas à tuer ou à blesser des Israéliens, sa place au paradis lui était réservée.

Au cours des derniers préparatifs, les activistes du Fatah ont suggéré des objectifs précis: la route de contournement de Kalkilya ou encore le tir d'un missile contre un autobus transportant des civils israéliens. Le mineur a toutefois refusé, car il voulait commettre cet attentat à l'intérieur des frontières d'Israël d'avant 1967. Le lendemain après-midi, il avait rendez-vous pour enregistrer ses dernières volontés sur vidéocassette et pour prendre possession de la ceinture d'explosifs qu'il utiliserait pour l'attentat. Heureusement, cette nuit-là, les Forces de défense israéliennes ont pénétré dans la ville dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et le Fatah a dû retarder l'attentat.

Comme il est dit plus haut, le mineur s'est rendu aux forces de sécurité quelques jours plus tard, car il craignait que trop de monde connaisse ses intentions, ce qui lui faisait courir des risques et allait aboutir, en toute hypothèse, à son arrestation.

Hélas, les attentats terroristes commis par les activistes du Fatah contre des civils israéliens continuent à avoir des conséquences tragiques. Il y a seulement quelques jours, le soir du 10 novembre, une mère et ses deux enfants âgés de 5 et 4 ans ont été abattus de sang froid à leur domicile par un terroriste qui s'était introduit dans leur kibboutz. Le terroriste a pris la fuite et les Brigades des Martyrs d'Al-Aqsa ont revendiqué l'attentat.

Je vous lance une fois encore un appel et vous prie, en votre qualité de Président de la Commission des droits de l'homme, de demander à l'Autorité palestinienne, à Yasser Arafat et au mouvement Fatah de renoncer aux attentats-suicide et autres attaques, que ce soit à l'intérieur des frontières d'Israël ou dans les zones que ce pays administre, de dénoncer en des termes forts les violations flagrantes des droits de l'homme que sont l'incitation à commettre de tels actes et l'appui à ces derniers, y compris le fait de faire de fausses promesses aux jeunes auteurs potentiels de ces actes et de continuer à rendre pénalement responsables les personnes qui, dans les coulisses et sans mettre leur propre vie en péril, manipulent habilement des mineurs qui manquent d'expérience et de jugement, et les envoient, comme de nombreux innocents israéliens, à une mort certaine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document officiel de la cinquante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Yaakov Levy
